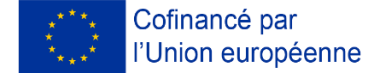




**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMITÉ NATIONAL DE SUIVI

Lundi 13 novembre 2023

**Programme national FSE+
« emploi, inclusion,
jeunesse & compétences »**



**Programme national
Fonds de Transition Juste
« emploi & compétences »**

Ordre du jour

Horaires	Point à l'ordre du jour	Intervenants
14h – 14h30	Ouverture conjointe par : <ul style="list-style-type: none"> • La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle • Régions de France • La Commission européenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Bruno LUCAS (DGEFP) • Philippe BAILBE (Régions de France) • Jiri PLECITY (DG EMPL)
14h30 – 14h40	<ul style="list-style-type: none"> • Validation du compte-rendu du comité national de suivi du 12 janvier 2023 • Présentation des modifications introduites au PN FSE+ à la suite de la consultation écrite du CNS de juillet 2023 	<ul style="list-style-type: none"> • Juliette MEMMI (DGEFP)
14h40 – 15h40	<ul style="list-style-type: none"> • Validation du plan d'évaluation des programmes nationaux FSE+ et FTJ 2021-2027 	<ul style="list-style-type: none"> • Annie GAUVIN (COPIL EVAL) • Véronique MENEZ (ANCT) • Yohan DAVID (AVE) • (ADF) à confirmer
15h40 – 16h00	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mise en œuvre des programmes nationaux FSE+ et FTJ 2021-2027 • Suivi de la mise en œuvre des programmes opérationnels nationaux FSE et IEJ 2014-2020 	<ul style="list-style-type: none"> • Florine HUBERT (DGEFP)
16h00	Clôture des échanges	<ul style="list-style-type: none"> • Bruno LUCAS (DGEFP) • Jiri PLECITY (DG EMPL)

Ouverture par :

- **Bruno LUCAS**, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle
- **Philippe BAILBE**, Délégué général de Régions de France
- **Jiri PLECITY**, DG EMPL – Chef d'Unité, Commission européenne



Validation du compte-rendu du comité national de suivi du 12 janvier 2023



Présentation des modifications introduites au programme national FSE+ à la suite de la consultation écrite du CNS de juillet 2023



Présentation et validation du plan d'évaluation des programmes nationaux FSE+ & FTJ Programmation 2021-2027



Présentation du plan d'évaluation

1. Le contexte et les objectifs
2. L'élaboration du plan d'évaluation
3. La mise en œuvre et le pilotage des évaluations
4. Un macro-programme d'évaluations
5. Une attention particulière à la communication et à la visibilité des travaux d'évaluation

ANNEXES

1. Le contexte et les objectifs

- Les dispositions et obligations en matière d'évaluation des programmes pour les Etats Membres sont rappelées dans le règlement (UE) 2021/1060 du 24 juin 2021
 - Les obligations :
 - Evaluer les programmes au regard de plusieurs des critères suivants : efficacité, efficience, pertinence, cohérence et valeur ajoutée de l'Union – auxquels peuvent être ajoutés d'autres critères comme l'inclusivité, la non-discrimination, la visibilité
 - **Elaborer un plan d'évaluation et le transmettre au Comité national de suivi, un an au plus tard après l'adoption des programmes**
 - Les objectifs du plan d'évaluation :
 - Etablir une priorisation et une planification des travaux d'évaluation
 - Faciliter la synthèse des résultats et leur appropriation par les parties prenantes des programmes
 - Améliorer le partage des connaissances sur les thématiques relatives à l'emploi, la pauvreté, l'inclusion sociale, la jeunesse, et le développement des compétences
 - Favoriser la réalisation d'études susceptibles de fournir des conclusions pertinentes pour orienter les décisions publiques relatives aux deux programmes
 - Contribuer à la production de données en vue de l'examen annuel de performance prévu dans le règlement de l'UE
-

2. L'élaboration du plan d'évaluation (1/3)

- **Le contenu des deux programmes nationaux et les évolutions par rapport à la programmation précédente**
 - En continuité, mais avec de nouvelles orientations ciblant des publics plus fragiles
 - Renforçant certaines orientations et en introduisant de nouvelles
 - Une plus grande diversité des opérations s'adressant à une plus large variété de publics
 - **Les crédits alloués :**
 - 6,7 milliards d'€ pour le FSE + (dont 65 % attribués à l'Etat et 35 % aux Régions)
 - 1 milliard d'€ pour le FTJ (dont 70 % attribués aux Régions, et 30 % à l'Etat, dans des territoires infra- départementaux de 6 régions éligibles)
 - **Fin octobre 2023, 1 100 opérations lancées et donc une connaissance incomplète des interventions effectives d'ici la fin de la programmation**
 - **L'engagement d'une adaptation du plan d'évaluation** pour tenir compte de la mise en œuvre effective des futures opérations (en 2025 ou 2026).
-

2. L'élaboration du plan d'évaluation (2/3)

- La répartition des rôles en matière d'évaluation est rappelée dans le plan d'évaluation ; elle permet l'implication d'acteurs variés et complémentaires ainsi qu'une gouvernance robuste des travaux d'évaluation.
 - Le Comité de pilotage de l'évaluation, composé d'une quarantaine de personnes (2/3 de « parties prenantes » et 1/3 d'experts de l'évaluation) afin de disposer d'expertises croisées et de répondre au besoin d'acculturation réciproque pour :
 - Définir la stratégie
 - Assurer le suivi des travaux
 - Éclairer la méthodologie et analyser les résultats des évaluations
 - Veiller à l'appropriation et à la diffusion des résultats
 - Travailler avec l'appui de la DGEFP et informer le CNS de la conduite et des conclusions des travaux d'évaluation.
 - Le Comité de pilotage de l'évaluation installé le 9 mars 2023 s'est réuni et a été impliqué pour construire le plan d'évaluation lors de 5 séquences de travail et de consultations écrites, illustrant une démarche participative réelle et intense.
-

2. L'élaboration du plan d'évaluation (3/3)

- **Une mobilisation et un engagement effectifs**
 - **Une session de travail en mode Lab accueillie par le Lab national de Pôle emploi pour :**
 - Bénéficier d'une méthode de partage et de co-construction (méthode « agile)
 - Définir collectivement un macro-programme d'évaluation
 - Partager les expertises et les expériences
 - Argumenter, identifier, prioriser une quinzaine de thématiques
 - Pré définir des questions évaluatives et envisager des méthodes associées
 - Réfléchir en amont sur les vecteurs clés de réalisation et de valorisation des travaux.
 - **Des consultations et la construction de partenariats en cours :**
 - Pour inscrire les travaux d'évaluation du FSE+ et de FTJ au sein des travaux réalisés par les opérateurs publics en responsabilité en matière d'évaluation
 - Les articuler avec les travaux existants dans les champs de politiques publiques concernées (DARES, DREES, DEPP, France Stratégie, Pôle emploi, CEREQ)
 - Sensibiliser les chercheurs et les experts aux thématiques retenues pour les travaux d'évaluation qui seront conduits entre 2024 et 2028.
-

3. La mise en œuvre et le pilotage des évaluations

- **Des comités techniques ad hoc par blocs de thématiques pour suivre les travaux**
 - Un rôle enforcé d'appui au cadrage des cahiers des charges et au suivi des travaux
 - Avec une attention à la coordination des travaux avec les autres acteurs de l'évaluation
 - En veillant à explorer dans le cadre des orientations du Comité de pilotage de l'évaluation les possibilités d'articulation et de mutualisation de travaux en lien avec Régions de France, les Régions volontaires et l'ANCT.
 - **Des cadres de références** précis associés à chaque opération d'évaluation
 - **La mobilisation d'évaluateurs**, provenant d'organismes publics du monde de la recherche et du secteur privé
 - Un appel d'offres pour établir un accord-cadre avec des opérateurs d'évaluations publics ou privés, incités à construire un consortium avec des chercheurs
 - Le lancement d'appels à projets de recherches à destination des chercheurs (avec, le cas échéant, l'appui de la DARES, de la DREES, de la DEPP)
 - La construction de modalités spécifiques de coordination avec les opérateurs publics de l'évaluation pour rechercher des synergies et complémentarités des programmes de travail
 - **Un budget prévisionnel de 5 millions d'euros** pour réaliser les études et soutenir les marchés publics et les partenariats : études de faisabilité, états de lieux, évaluations thématiques, évaluations de mise en œuvre, enquêtes, monographies, études de cas, évaluations d'impact ou d'efficacité, collecte et constitutions de données (notamment les études de suivi à 6 mois).
-

4. Un macro-programme d'évaluation (1/6)

▪ Des choix nécessaires pour couvrir 7 priorités, 10 objectifs et des dizaines d'actions spécifiques

- Proposer un équilibre entre des thématiques et des priorités nouvelles et celles inscrites dans la continuité de 2014-2020, des priorités concentrant le plus de crédits et celles dotées de ressources plus limitées
- **Les thématiques nouvelles des programmes nationaux** : l'adaptation des compétences pour faire face aux transitions, l'intégration sociale des enfants exposés au risque de pauvreté et d'exclusion, la lutte contre la privation matérielle et alimentaire, le vieillissement actif
- **Des thématiques dans la continuité des programmes précédents** pour approfondir les travaux ou introduire de nouvelles approches : la levée des freins en vue de l'inclusion sociale et professionnelle, la coordination des acteurs, les parcours des bénéficiaires, les actions et dispositifs innovants, le décrochage et le raccrochage scolaire pour différents publics, l'insertion et l'accompagnement des jeunes dans l'emploi et la formation
- **Des thématiques adaptées à des approches territoriales** avec des articulations possibles avec les travaux des autorités régionales volontaires : parcours, coordination des acteurs, décrochage scolaire, repérage et accès aux droits des publics invisibles
- **Une évaluation prévue pour le programme national FTJ (en coordination avec l'ANCT)**
- **Des thématiques transversales** : l'accompagnement des femmes et l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- **Un questionnaire spécifique pour toutes les thématiques associées aux régions ultrapériphériques**
- **Des thématiques non retenues** : IAE, Accompagnement global, évaluées par ailleurs.

4. Un macro-programme d'évaluation (2/6)

▪ Les enjeux justifiant les choix des thématiques d'évaluation : 5 exemples

→ La coordination des acteurs et les différents niveaux d'interactions (n°2)

- La qualité de la coordination des acteurs est soulignée comme un facteur de réussite
- Sujet en continuité de la programmation 2014-2020
- Enjeu d'une meilleure connaissance du contenu réel de la coordination des acteurs, des niveaux d'interactions et de leurs effets
- Appréhension des enjeux territoriaux de la coordination
- Evaluation transversale, couvrant plusieurs priorités et une variété d'acteurs

→ Les parcours des participants (n°4)

- Le soutien à la logique de parcours est au cœur des stratégies de réformes (cf. la mise en place de France Travail)
 - Objet d'approfondissement des investigations de 2014-2020
 - Importance de la conduite de travaux longitudinaux et transversaux
 - Opportunités d'investigations sur le contenu réel des parcours et leurs conditions de réussites
 - Propice à l'appréhension des logiques d'acteurs, de la qualité et de la différenciation des offres de services sur les territoires
 - Evaluation transversale, couvrant plusieurs priorités et une variété d'acteurs
-

4. Un macro-programme d'évaluation (3/6)

→ L'intégration sociale des enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (n° 10)

- Nouvelle ambition et nouveau public du Programme national
- Sujet à fort impact social dans le contexte actuel de risque d'augmentation de la part des enfants exposés
- Sujet pouvant couvrir plusieurs autres défis associés aux luttes contre les violences, aux modes de garde, aux liens intrafamiliaux, ...
- Focus sur les actions en faveur des enfants relevant de l'ASE ou de jeunes majeurs sortis de l'ASE
- Examen des opportunités de mobiliser de nouvelles approches et de nouveaux types d'actions avec le FSE +

→ L'accompagnement des personnes en situation de handicap (n°12)

- Thématique transversale couvrant toutes les priorités et tous les objectifs spécifiques
- Enjeu majeur face au retard persistant en matière d'accès et au maintien dans l'emploi et la formation
- Intérêt d'une nouvelle évaluation pour identifier et analyser les évolutions et les innovations
- Thématique qui permet l'investigation dans de nombreux champs (place dans le non-accès, accessibilité aux formations, appuis en faveur des entreprises adaptées, ...)

→ L'évaluation du programme national « emploi, compétences du Fonds de Transition Juste (n° 14)

- Nouveau fonds dédié au défi de la transition écologique
- Mise en œuvre susceptible de mobiliser des actions innovantes
- Prise en compte de l'approche multi partenariale, des deux volets du programme et de leurs interactions (Investissement et volet social)
- Pertinence d'évaluations territorialisées et de la mobilisation du volontariat des régions concernées pour une telle démarche.

4. Un macro-programme d'évaluation (4/6)

- Les catégories de questions évaluatives et de méthodes suggérées visent à :

- Etablir une typologie des actions co-financées, des publics, des porteurs de projets
 - Mener des investigations sur la mise en œuvre
 - Évaluer l'impact à travers des approches qualitatives et quantitatives, yc contrefactuelles avec les précautions méthodologiques nécessaires
 - Analyser la valeur ajoutée des financements européens dans la conception et la mise en œuvre des actions
 - Examiner l'efficacité à travers des approches coûts-bénéfices
 - Étudier la mise en œuvre du programme dans les RUP
 - S'appuyer sur les données de suivi, administratives, et d'enquêtes (et envisager des appariements avec des données administratives provenant d'autres sources avec les réserves du secret statistique)
-

4. Un macro-programme d'évaluation (5/6)

▪ Les approches évaluatives et les méthodes envisagées : 3 exemples

→ La coordination des acteurs et les différents niveaux d'interactions (n°2)

- Etudes de cas territoriaux (typologies, conditions de réussites,,,...) dans le cadre de travaux potentiellement conduits avec des acteurs régionaux
- Etudes quantitatives sur les cofinancements et leurs effets sur la nature et la qualité des coordinations
- Etudes en termes d'effets ou d'impacts de différents modes de coordinations dans des territoires comparables
- Etudes de cas au niveau national et déclinaisons à un autre niveau d'interventions (territorial) selon des catégories d'actions

→ Les parcours des participants (n°4)

- Etat des lieux : typologie de parcours FSE+
- Etude de faisabilité pour tracer les parcours de bénéficiaires d'actions cofinancées par la FSE+ (travail avec les acteurs sur les bases de données)
- Enquêtes auprès des bénéficiaires en plusieurs vagues (3 vagues envisagées)
- Analyse statistique pouvant reposer sur une approche contrefactuelle (variables et combinaisons favorables à des sorties positives) et en prenant les précautions méthodologiques nécessaires

→ L'accompagnement des personnes en situation de handicap (n°12)

- Etat des lieux à travers l'examen d'actions ciblées et d'actions non ciblées (et en comparaison avec la précédente programmation)
 - Enquête auprès des participants sur l'appréhension, la nature et l'impact de l'accompagnement
 - Entretiens auprès des porteurs de projets
 - Prise en compte de ce public dans les travaux sur les parcours
-

4. Un macro-programme d'évaluation (6/6)

Année de démarrage des travaux	Nombre d'évaluations programmées (+ études de faisabilité)	Evaluations programmées
2024	2 (+1)	<ul style="list-style-type: none"> • Parcours des participants (étude de faisabilité) • Participation à l'évaluation bilan de l'ANCT sur le FTJ • Examen à mi-parcours
2025	5	<ul style="list-style-type: none"> • Décrochage scolaire et rattachage pour différents publics et niveaux (1^{ère} vague) • Parcours des participants (1^{ère} vague) • Levée de freins en vue de l'inclusion sociale et professionnelle • Accompagnement des personnes en situation de handicap • Intégration sociale des enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale
2026	5	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des compétences pour l'adaptation aux transitions • Repérage et accès aux droits des publics invisibles • Evaluation des actions et dispositifs innovants • Parcours des participants (2^{ème} vague) • Coordination des acteurs
2027	5 (+1)	<ul style="list-style-type: none"> • Insertion et accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation (étude de faisabilité) • Evaluation d'impact du FTJ et études de cas par territoires • Accompagnement des femmes • Lutte contre la privation matérielle et alimentaire • Parcours des participants (3^{ème} vague) • Vieillesse active
2028	3	<ul style="list-style-type: none"> • Insertion et accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation • Décrochage scolaire et rattachage pour différents publics et niveaux (2^{ème} vague et bilan) • Parcours des participants (Bilan)

5. Une attention particulière à la communication et à la visibilité des travaux d'évaluation

- Proposition de diverses pistes pour mieux impliquer les gestionnaires et les porteurs de projets, collaborer avec le monde académique, améliorer la visibilité des travaux, travailler concrètement à la diffusion et à l'appropriation des résultats auprès des acteurs du FSE+ et du FTJ et les bénéficiaires
 - Diversification des canaux, des supports, des niveaux et des cibles de communication.
-

Focus sur l'évaluation du Fonds de transition juste 2021-2027



1/ Utilisation du FTJ en France



OBJECTIFS DU FONDS POUR UNE TRANSITION JUSTE

Accompagner les territoires et les personnes impactés par la transition verte

Atténuer le coût économique, environnemental et social de la transition vers la neutralité climatique, dans l'intérêt des territoires les plus touchés

Un milliard d'euros en France ciblé sur 6 territoires

70 % Gestion Conseils régionaux
6 Programmes régionaux FEDER-
FSE+-FTJ : 721 m€

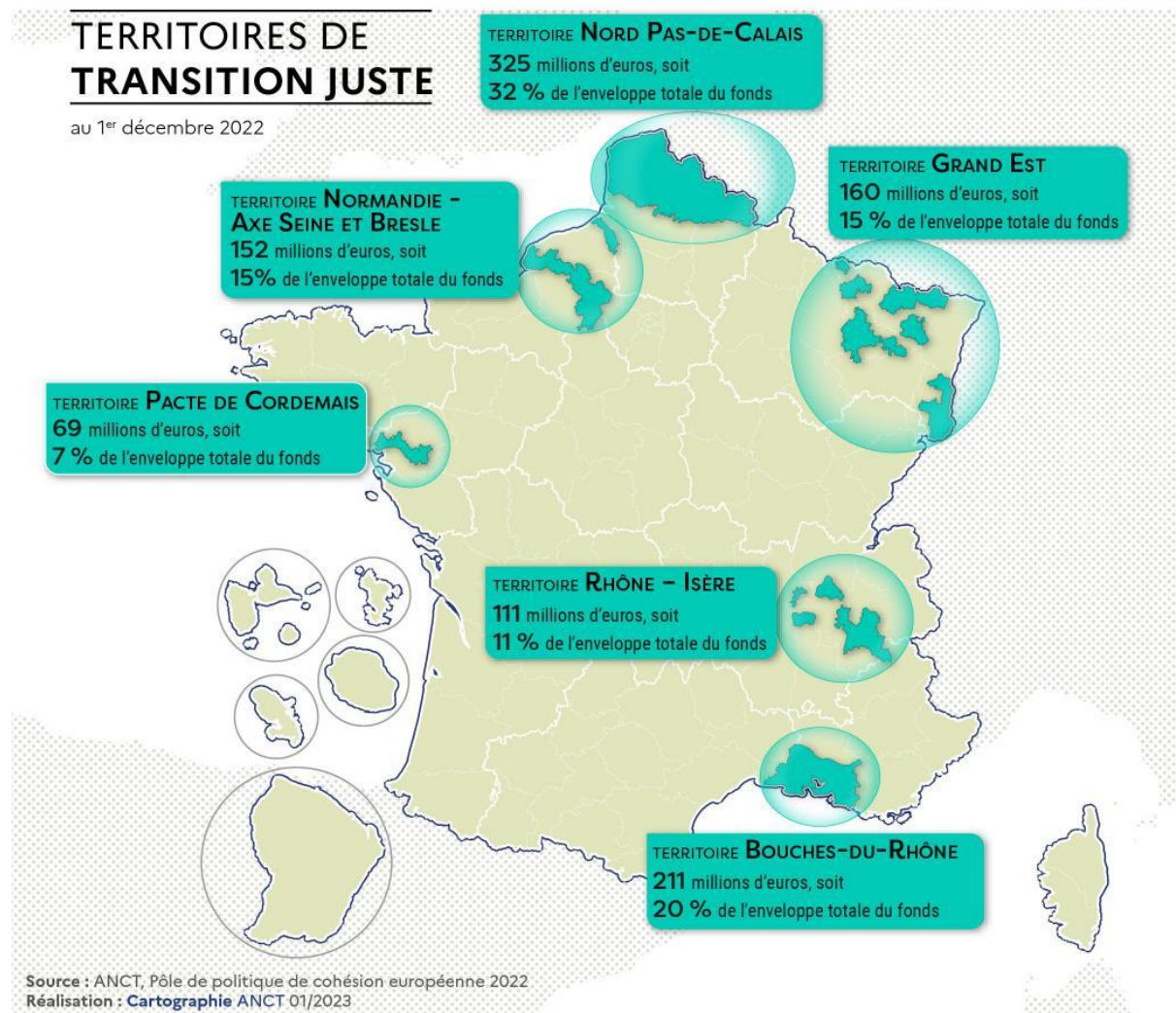
30% gestion DGEFP
Programme national FTJ (DGEFP) :
309 m€

Diversification économique des
territoires
Secteurs en reconversion : métallurgie,
chimie, ciment, verre
Soutien aux filières émergentes

Reconversion des travailleurs
Développement des compétences

TERRITOIRES DE TRANSITION JUSTE

au 1^{er} décembre 2022



Source : ANCT, Pôle de politique de cohésion européenne 2022
Réalisation : Cartographie ANCT 01/2023

SPECTRE D'INTERVENTION DU FTJ



En vert et bleu :
mesures région

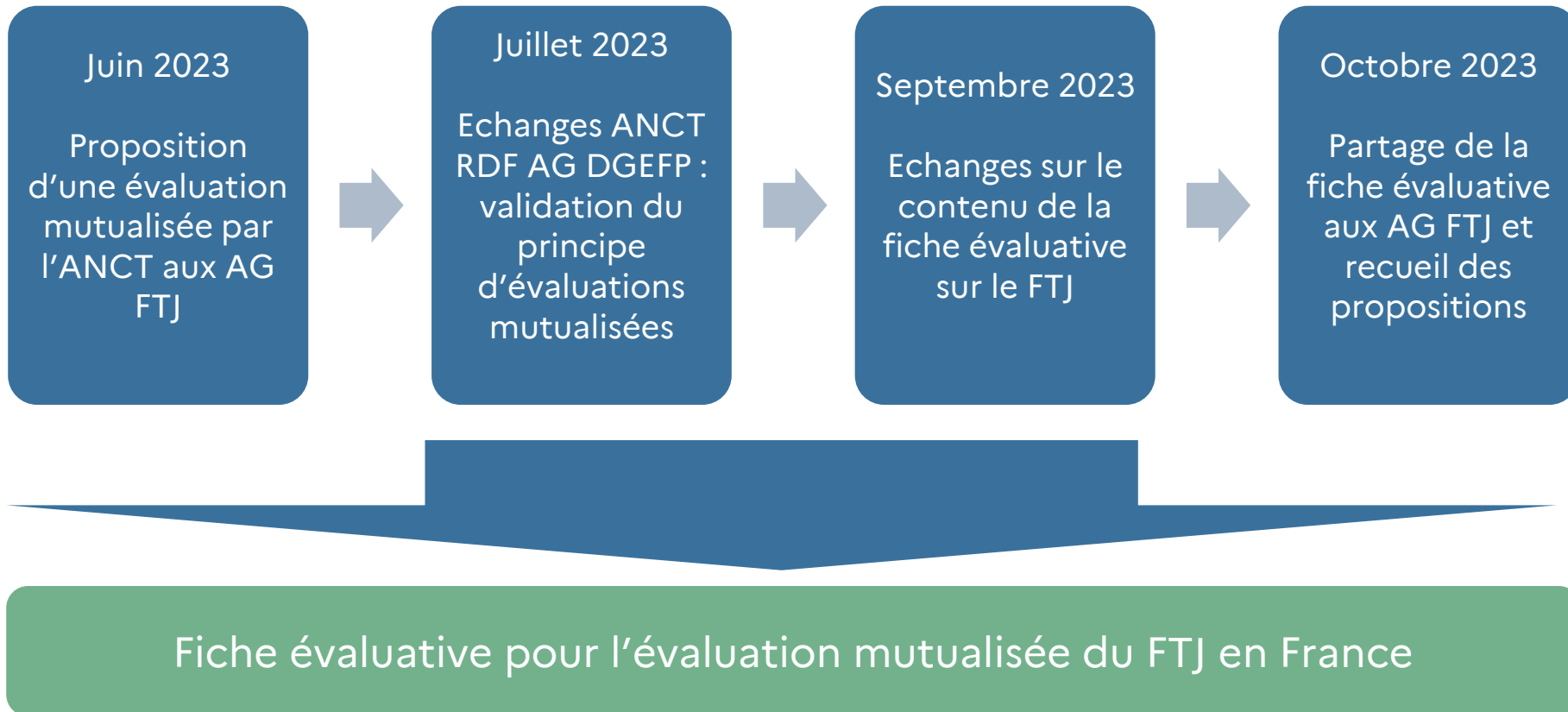
En gris: mesures
DGEFP

2/ Proposition pour l'évaluation mutualisée du FTJ en France



PROPOSITION POUR L'ÉVALUATION DU FTJ EN FRANCE

Mise en place d'un groupe de travail pour construire une fiche évaluative partagée sur l'évaluation du FTJ en France pour la période 2021-2027



APPROCHE PROPOSÉE : UNE ÉVALUATION EN TROIS TEMPS

1. Bilan évaluatif de la mise en œuvre (fin 2024) : MultiAG

- Analyse de la pertinence des PTTJ : ciblage territorial et thématique, public, interventions
- Analyse des moyens mis en œuvre : gouvernance, synergie, freins et leviers
- Bilan physique et financier des intentions des AG
- Préparation de l'évaluation d'impact (théorie du changement)

2. Evaluation d'impact : mesure de l'impact social (2027) : DGEFP

- Analyse contrefactuelle sur le volet social du FTJ

3. Evaluation d'impact sur l'ensemble de la programmation (2028) : MultiAG

- Bilan global des interventions
- Analyse de l'atteinte des objectifs du FTJ (par territoire / national)
- Valeur ajoutée d'un fonds dédié
- Analyse par filière
- Analyse par territoire

MOYENS DÉDIÉS

Une gouvernance partagée entre les AG

- Pilotage par le groupe de travail impliquant les AG + l'ANCT + Régions de France
- Association de partenaires : ADEME, SGPE, CGDD, Académiques

Une mobilisation budgétaire de l'assistance technique nationale sur les évaluations partagées

- Mobilisation des crédits nationaux du dispositif national d'assistance technique pour les évaluations mutualisées
- Enveloppe estimée à 500 000 euros

Calendrier envisagé

- Rédaction du 1^{er} appel d'offre courant 2024
- Externalisation des travaux d'évaluation à un prestataire externe

Programmation 2014-2020

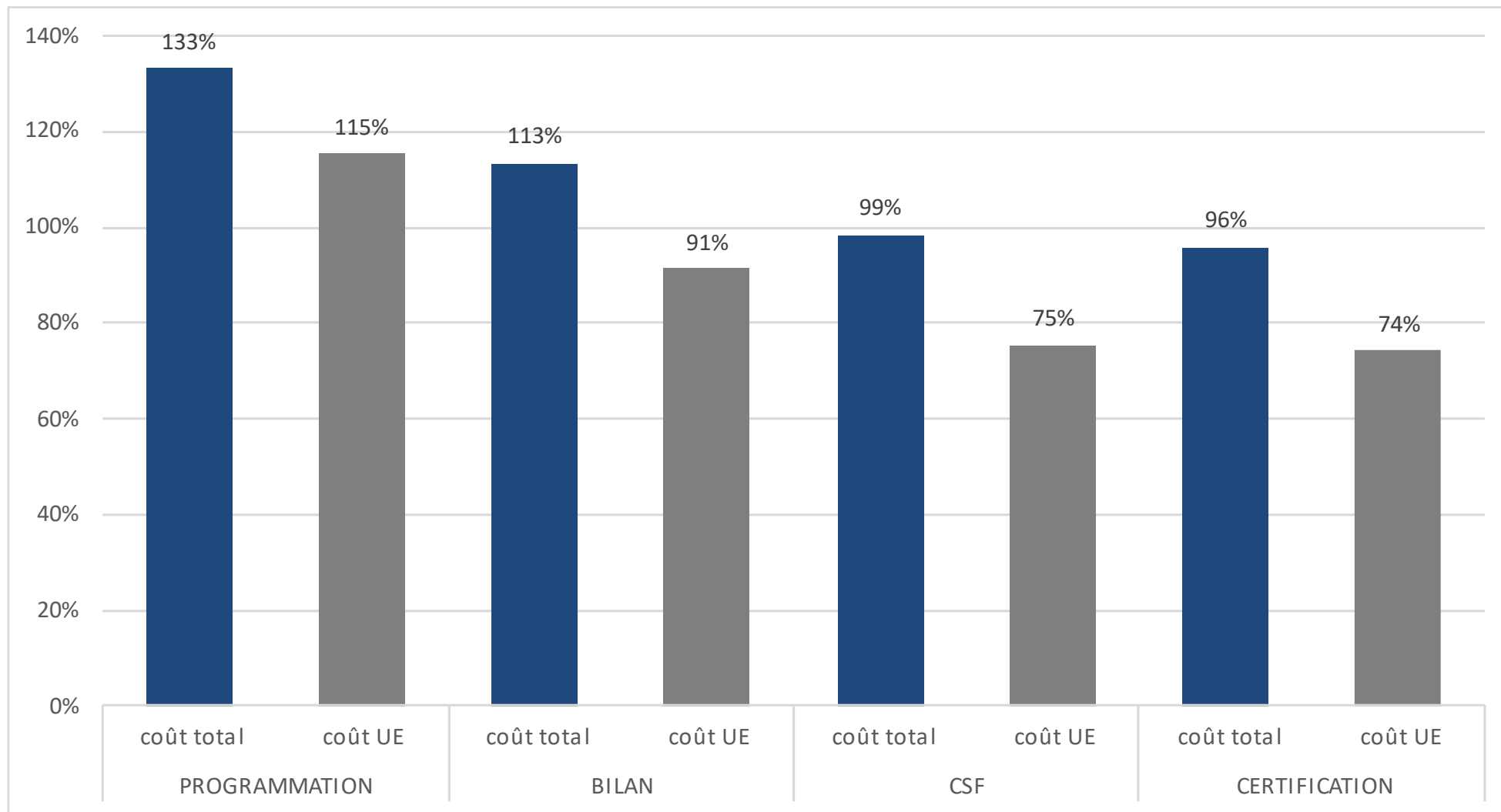
Suivi financier

Programmes opérationnels nationaux

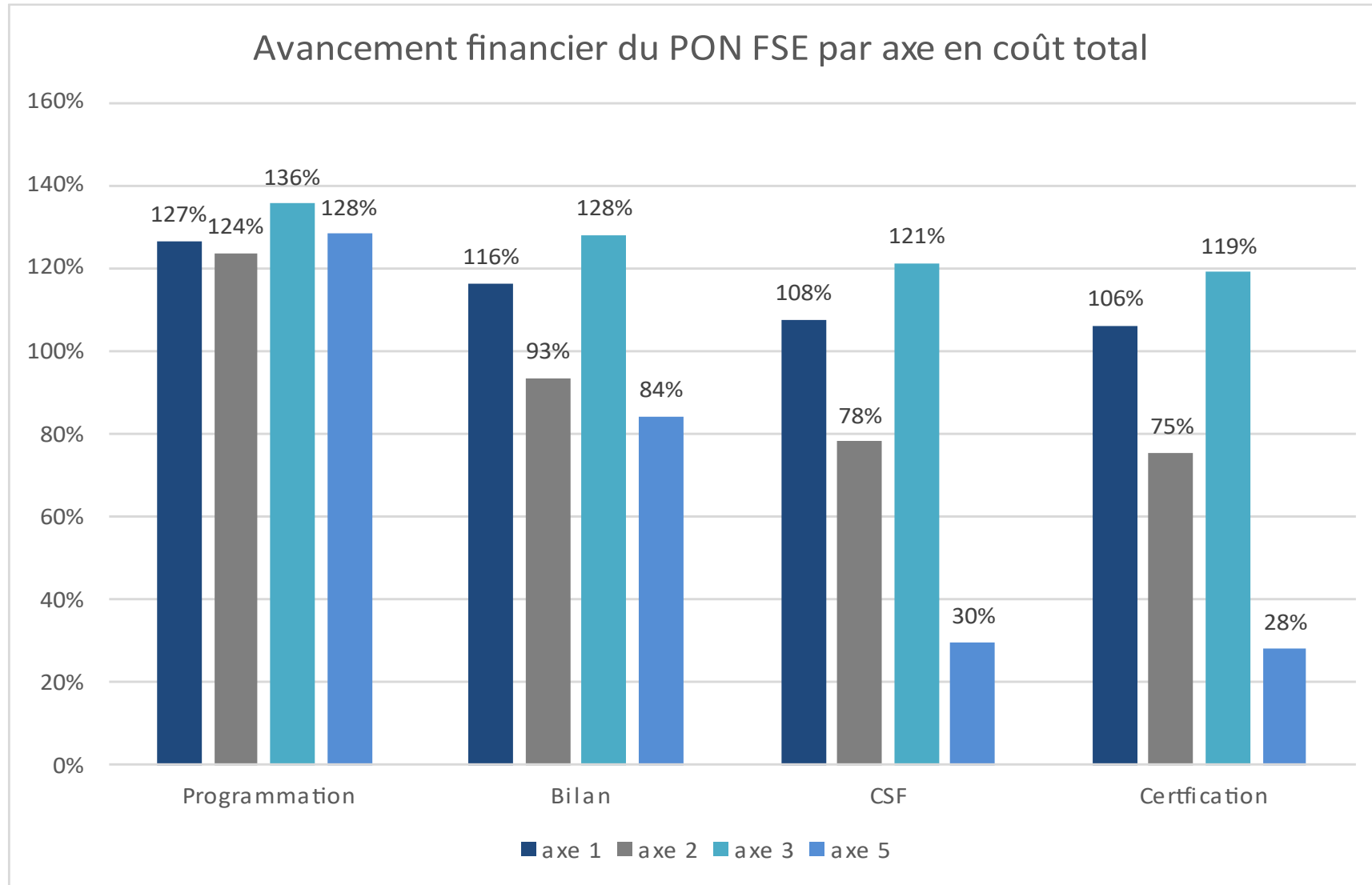
FSE & IEJ



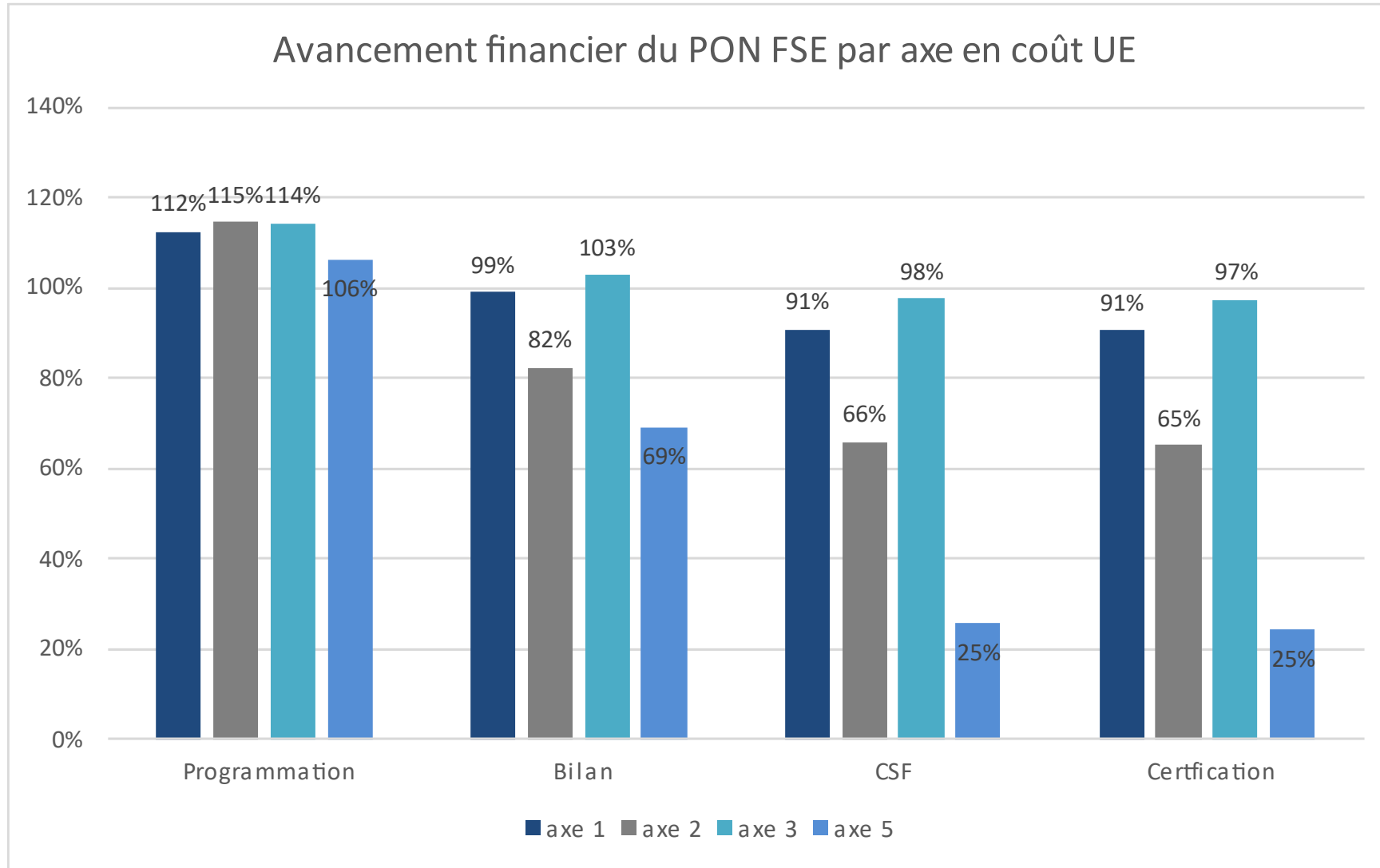
Avancement financier du Programme opérationnel national (PON) FSE



Avancement financier du PON FSE par axe en coût total



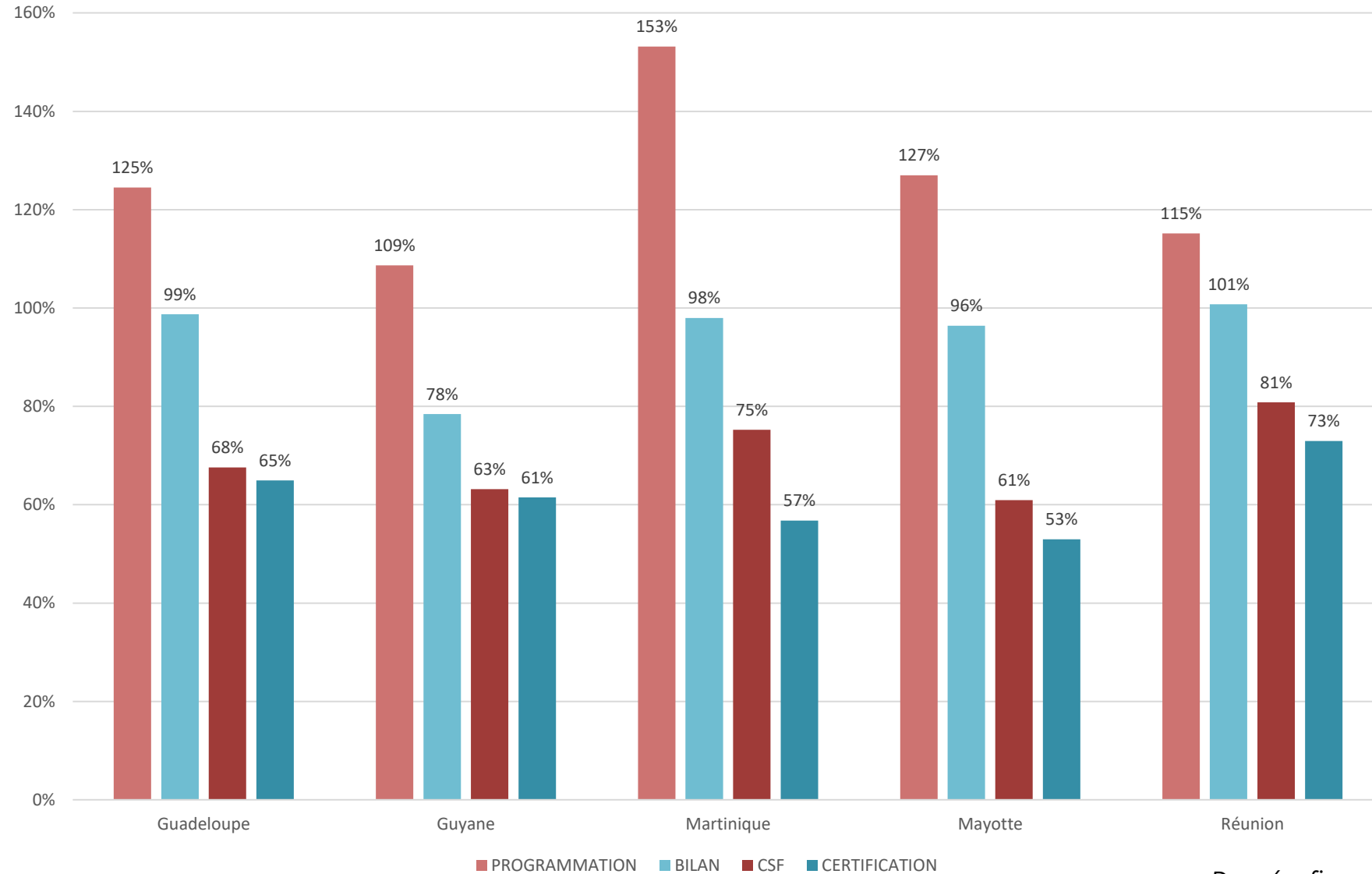
Avancement financier du PON FSE par axe en coût UE



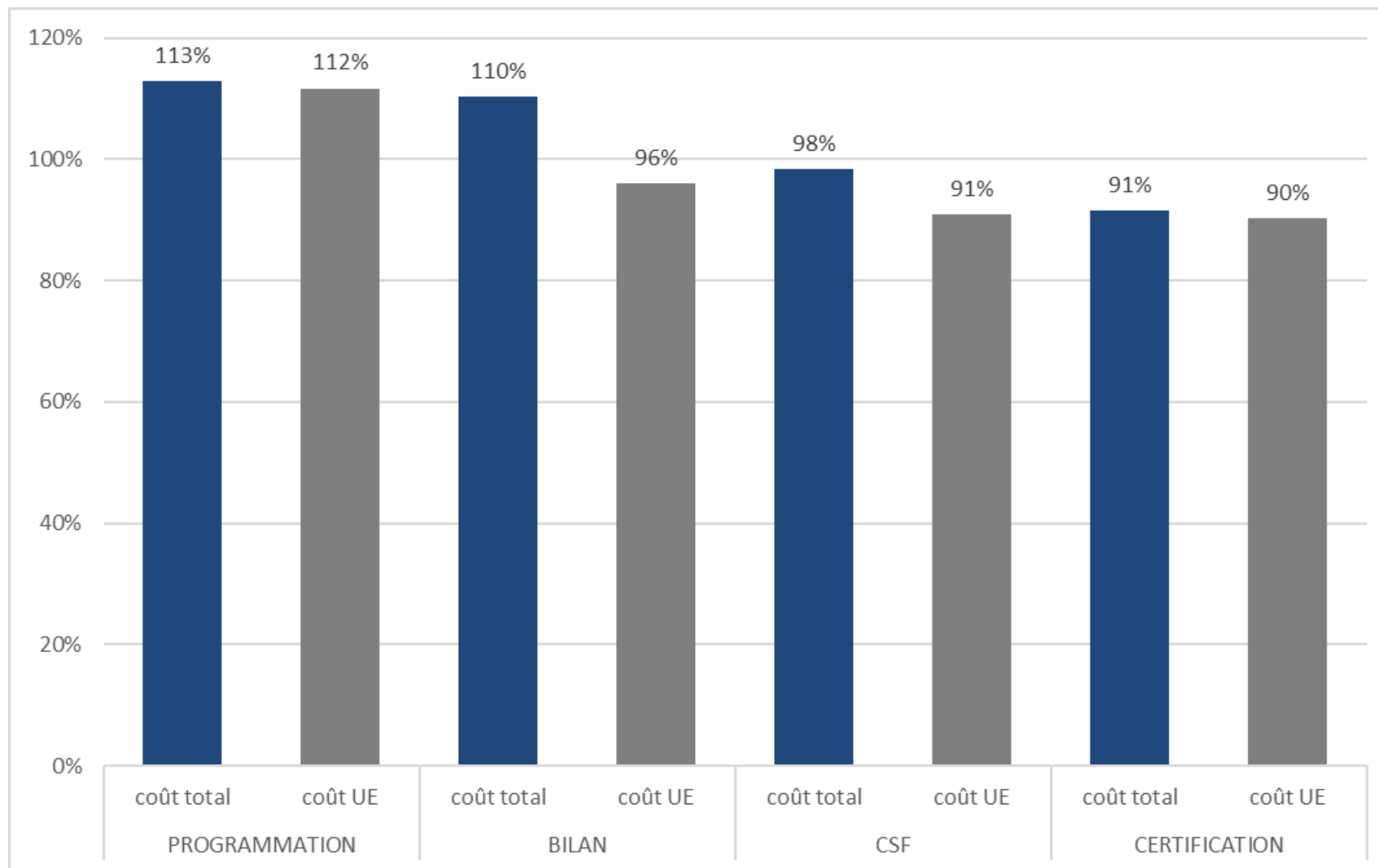
PON FSE - Bilans restant à traiter

- **Au total, il reste 1 268 bilans à traiter en vue de la clôture, dont 809 sur l'axe REACT-EU**
 - **88% de ces bilans restant à traiter, soit 1 119, relèvent des organismes intermédiaires.** Pôle emploi, les OI des Hauts-de-France et de l'Île-de-France concentrent le plus de bilans à traiter
 - ➔ **Un travail important à fournir pour permettre la déclaration de l'ensemble des dépenses dans les délais impartis**
-

Avancement financier des PO Etat 2014-2020 en Outre-mer (en coût total)



Avancement financier du PON IEJ



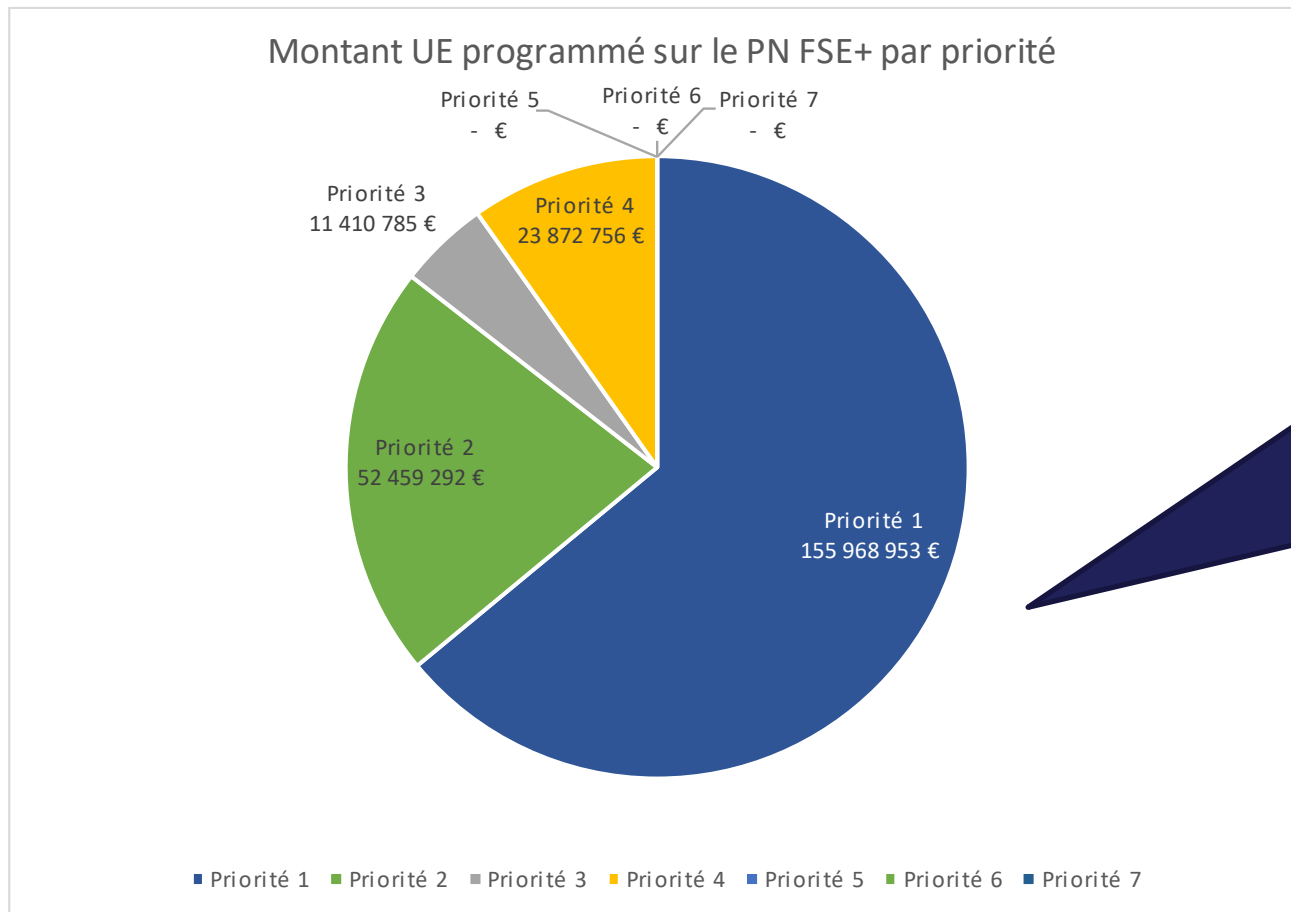
Programmation 2021-2027

Suivi financier

Programmes nationaux FSE+ & FTJ



Avancement financier du Programme national FSE+ (coût UE)



- ✓ 548 appels à projets publiés
- ✓ 1 127 opérations programmées
- ✓ Taux de programmation de 6,3%
- ✓ Un démarrage hétérogène entre les priorités : de plus de 16,5% programmés sur la priorité 4 à 0% programmé sur les priorités 5, 6 et 7

Données financières du 31 octobre 2023

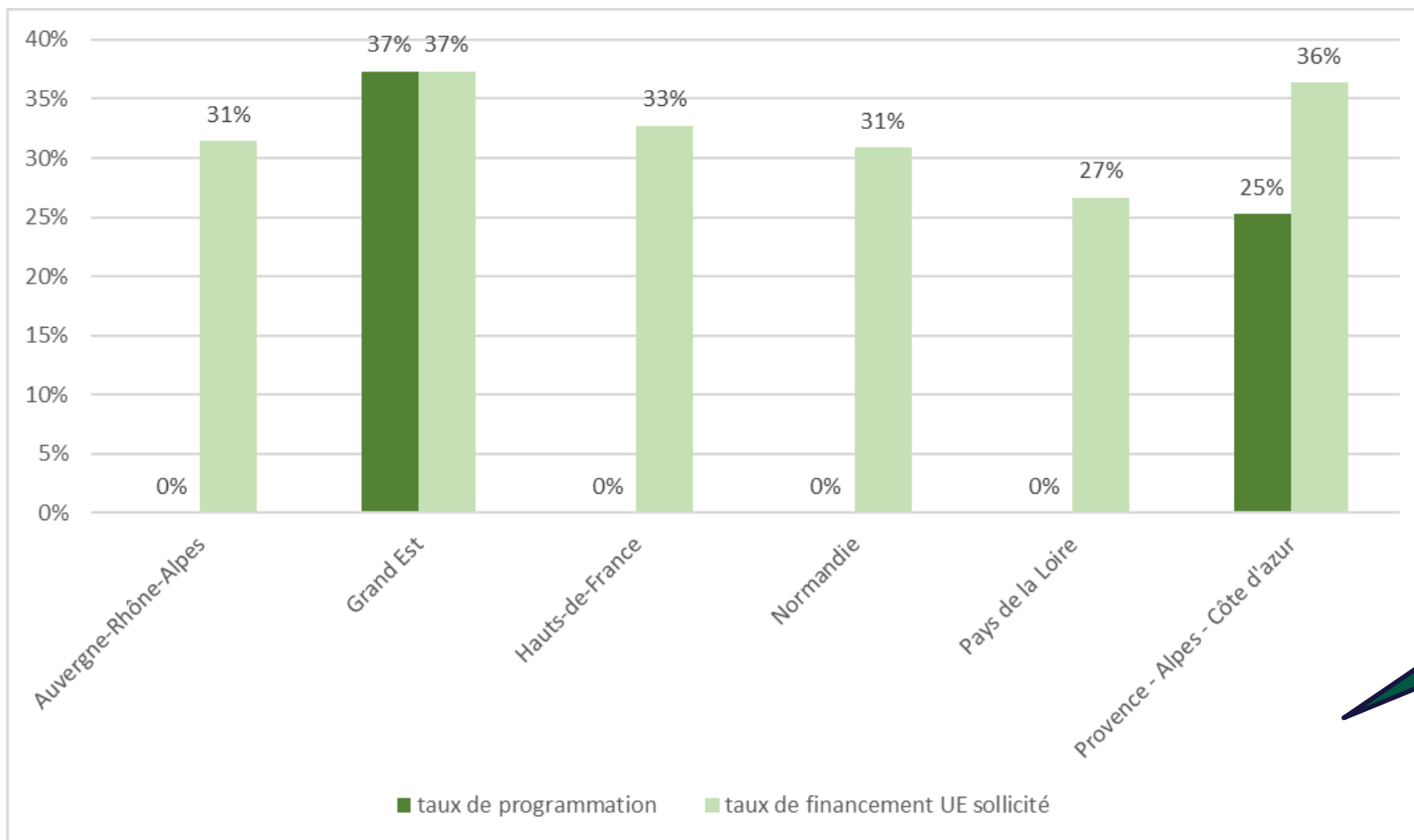
- ✓ **63 subventions globales conventionnées et 32 validées en comité sur 111 organismes intermédiaires déclarés**
- ✓ **Plus de 1,4 milliard d'euros notifiés aux OI (hors Pôle emploi) sur 2022-2027 dont :**
 - ✓ près de 1 milliard sur 2022-2025 ;
 - ✓ 106 M€ au GIP de Mayotte
- ✓ **Programmation par les OI :**
 - ✓ 125,5 M€ sur la priorité 1, dont 94 % sur l'objectif spécifique H. Le taux de programmation sur la priorité 1 est de 13,4% ;
 - ✓ Près de 900 000 € sur la P2 OSA, soit un taux de programmation de 2% ;
 - ✓ 8,3 M€ sur la priorité 4 (Avisé), soit un taux de programmation de 17,6%

Les taux de programmation sont calculés sur la base des maquettes par OS ou par priorité sur 2022-2025

	Crédits notifiés aux OI sur 2022-2025	Part de crédits notifiés aux OI par rapport à la maquette des OS sur 2022-2025*
P1 OSH	751 M€	96%
P1 OSL	106 M€	58%
P2 OSA	26,6 M€	10%
P2 OSF	3,3 M€	4%
P3 OSG	8,8 M€	15%
P4 OSA	47 M€	71%
P5 OSM	4,6 M€	47%
P6 OSH	2 M€	5%
P7 OSF	2,5 M€	100%

* Chiffres non stabilisés en raison du conventionnement en cours des subventions globales

Avancement financier du Programme national FTJ (coût UE)









- ✓ Un démarrage de la programmation difficile
- ✓ 24 appels à projets publiés
- ✓ Taux de programmation d'environ 10%, pour des opérations de formation des salariés

Données financières du 31 octobre 2023

Opérations d'importance stratégique sur le FTJ

- Les opérations d'importance stratégique sur le FTJ concernent l'adaptation des compétences des salariés des secteurs en transformation à la transition vers une activité neutre en carbone.
- Dans ce cadre, un appel à projets cadre destiné aux Opérateurs de compétences (OPCO) a été défini au niveau central pour cofinancer notamment la formation des salariés de secteurs en transformation. Cet appel à projets cadre a été décliné par les DREETS des territoires éligibles.

DREETS	Ouverture de l'AAP	Réponse	Etat de la demande	Période de réalisation	Montant FTJ demandé
					
Auvergne Rhône-Alpes	Du 25/07/2023 au 30/09/2023	1 dépôt par OPCO2i	recevable	Du 01/10/2023 au 31/12/2024	10 500 000 €
Grand-Est	Du 16/03/2023 au 16/05/2023	1 dépôt par OPCO2i	conventionnée	Du 15/05/2023 au 14/03/2026	17 999 415 €
Hauts-de- France	Du 23/06/2023 au 23/08/2023	1 dépôt par OPCO2i	Instruite – inscrite en comité	Du 01/09/2023 au 30/06/2027	19 999 350 €
Normandie	Du 20/03/2023 au 27/05/2023	1 dépôt par OPCO2i	Instruite – inscrite en comité	Du 01/06/2023 au 01/07/2026	11 999 610 €
PACA	Du 13/02/2023 au 30/03/2023	1 dépôt par OPCO2i	conventionnée	Du 01/04/2023 au 31/12/2025	15 997 275 €
Pays-de-la- Loire	Du 23/03/2023 au 31/07/2023	1 dépôt par OPCO2i	Instruite – inscrite en comité	Du 01/09/2023 au 31/12/2025	2 403 450 €

Clôture des échanges

